

## L'indignation des exclus :

Pour contester la réforme du gouvernement fédéral qui vise à limiter l'octroi des allocations d'insertion à 3 ans en vue de l'exclusion des chômeurs, le réseau « stop article 63§2 » a organisé le 25 février 2015, des actions de sensibilisation dans les villes suivantes : Anvers, Liège, Namur, Verviers, Charleroi, La Louvière et Bruxelles.

Cette manifestation consistait à démarrer des CPAS (centre public d'action sociale) des différentes villes pour rejoindre les différents bureaux de l'ONEM (office national de l'emploi) pour réaffirmer que les exclus n'ont leur place nulle part ailleurs qu'à l'ONEM.

Participer à cette manifestation fut pour moi, une expérience enrichissante dans le sens où il y avait une forte mobilisation et qu'elle était soutenue par plusieurs associations (telle que le RWLP...), les organisations syndicales, politiques, des exclus et des futurs exclus. C'est dans une ambiance chaleureuse et conviviale que les participants ont énergiquement revendiqué leur droit légitime aux allocations de chômage.

Au vu du contexte social actuel (crise économique, qui engendre une politique d'austérité), remettre en cause la solidarité, qui est un droit, mettrait à mal la cohésion sociale, pourtant bien nécessaire pour un mieux vivre ensemble. C'est pourquoi, la solidarité entre les non-exclus et les exclus doit être consolidée en vue de mener à terme le combat contre la pauvreté et la précarité.



Fatmé 2<sup>e</sup> A.S Stagiaire au RWLP.